

INTENDANCE

NOM :

CLASSE :

PRENOM :

Elève boursier : OUI ☐ NON ☐

DEMI-PENSIONNAIRE / EXTERNE ☐ INTERNE ☐

RIB

avec au dos les nom, prénom et classe de l'élève
à scotcher ci-dessous

Pour les demi-pensionnaires uniquement :

Le 1^{er} règlement d'un montant de 50 € pour la restauration scolaire se fera à partir du mardi 01 septembre 2026 auprès du service gestion et ce avant le vendredi 4 septembre 2026 à 10h30.

Les élèves pourront prendre leur repas dès le lundi sans pénalité, les comptes de chacun seront mis à jours au plus tard le jeudi 03 septembre 2026.

Vous pourrez faire vos règlements en ligne dès le mardi 01 septembre au soir ; pour cela des codes de paiement en ligne seront remis à votre enfant le jour de la rentrée.

Votre règlement pourra également se faire soit :

- En espèces au bureau du service restauration
- En chèque « à l'ordre de l'agent comptable du lycée du Mont Blanc » à déposer dans la boîte aux lettres dans le patio de l'administration.